



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n° 2026-359

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n° 2419386-12 déposée devant le Tribunal administratif de Nantes par M. Jawad HADDOU sollicitant l'annulation de la décision de Nantes Métropole du 21 octobre 2024 portant aptitude à la reprise de fonctions suite à son accident de service du 29 avril 2022,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de Nantes Métropole dans ce dossier devant le tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et Madame le Receveur général de Nantes Municipale de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 MARS 2026**

mis en ligne le :

23 MARS 2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du personnel

Atcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20260319-2026_359DEC-AU
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

1